



Nendaz Panorama

N° 139 — juin 2024

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée le jeudi 6 juin 2024 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée le jeudi 6 juin 2024 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation de Basse-Nendaz.

03

Les convocations
aux assemblées

04

La Bourgeoisie
Procès-verbal 2023
et comptes 2023

14

La Municipalité
Procès-verbal 2023
et comptes 2023

33

Transfert de concessions
Eaux de la Dixence,
du Chennaz et de la Printse

Édito



Comme lors des deux derniers exercices, la Municipalité boucle les comptes 2023 sur un bénéfice à 161'613 francs pour cette année comptable après avoir affecté un montant extraordinaire de 4 millions de francs à la réserve de politique budgétaire. La marge d'autofinancement de 10.5 millions reste élevée et permet de financer la totalité des investissements réalisés en 2023 sans avoir à recourir à l'emprunt. La fortune nette par habitant continue de s'améliorer pour s'inscrire à 825 francs par habitant au 31 décembre 2023.

Ces excellents résultats s'expliquent par une bonne maîtrise des charges malgré la poursuite de l'inflation et par des revenus fiscaux solides. Cette situation financière favorable permet à la Municipalité de maintenir, voire de renforcer les aides directes aux familles, aux jeunes, aux sociétés locales et aux agriculteurs.

En 2023, notre Commune a atteint un nouveau cap démographique en dépassant la barre des 7000 habitants. Cette tendance positive témoigne de l'attractivité de notre territoire et confirme l'importance d'adapter en conséquence l'aménagement de notre territoire. Ainsi, le choix stratégique du Conseil communal et de l'Assemblée primaire d'initier une nouvelle procédure d'homologation d'un plan de zone adapté à nos besoins demeure une priorité absolue et conditionnera les délais

de réalisation des projets majeurs d'intérêt public en citant notamment la liaison câblée plaine-montagne, la caserne des pompiers, le nouveau cycle d'orientation ou encore l'extension de l'EMS « Ma Vallée ».



Frédéric Fragnière
Président
de Nendaz

Avec 10.9 millions mis en réserve financière ces deux dernières années, la municipalité dispose désormais des ressources financières nécessaires pour préparer ce nouveau cycle d'investissement. Nous sommes convaincus qu'une gestion financière rigoureuse et transparente conjuguée à une vision durable de notre territoire constitue une base solide pour assurer le bien-être de notre population.

Pour terminer, l'Assemblée primaire du 6 juin prochain sera également appelée à se prononcer sur le transfert de concessions des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse. Pour répondre à une proposition d'Alpiq, de créer une nouvelle société, les communes concédantes ont conditionné ce changement aux impératifs suivants :

- pas de modification de la concession actuelle qui court jusqu'au 31 décembre 2031 ;
- aucun engagement des communautés concédantes quant à leur exercice ou non du droit de retour ni à la reprise de la société en 2032 ;
- disposition d'un droit de regard sur cette nouvelle société.

La solution présentée répond à ces trois impératifs et propose la création d'une nouvelle société regroupant tous les actifs liés à Première Dixence dans une entité unique basée en Valais. Cette nouvelle société, nommée Dixence-Cleuson SA et détenue par Alpiq Suisse SA, reprendrait la concession actuelle sans aucune modification jusqu'au 31 décembre 2031. Trois représentants des communes concédantes, comprenant les présidents d'Hérémece et de Nendaz ainsi qu'un expert, seraient délégués au Conseil d'administration avec voix consultatives.

La convention prévue stipule clairement que cette structure ne liera en aucun cas les communes concédantes quant à leur décision sur le droit de retour ou la reprise de la société en 2032. Les organes législatifs des autres communes concédantes ainsi que le Grand Conseil ont déjà donné leur accord pour le transfert de concessions. Le Conseil communal de Nendaz recommande donc à l'Assemblée primaire d'approuver le transfert de concession et la convention qui l'accompagne.

Les convocations

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

L'Assemblée bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le jeudi 6 juin 2024 à 19 h 45 à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 19 décembre 2023
- 2 Comptes 2023 de la Bourgeoisie
- 3 Rapport de l'organe de révision
- 4 Approbation des comptes 2023 de la Bourgeoisie
- 5 Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 19 décembre 2023 et les comptes 2023 de la Bourgeoisie peuvent être consultés dans leur intégralité, les jours ouvrables, par les bourgeois dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. La version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de Nendaz est convoquée pour le jeudi 6 juin 2024 à 20 h à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Approbation du protocole de la séance du 19 décembre 2023
- 2 Approbation du transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse de la société Alpiq SA à la société Dixence-Cleuson SA
- 3 Approbation de la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, soit les Communes d'Hérémenche, de Mont-Noble, de Nendaz, de St-Martin, de Sion et de Vex, ainsi que l'Etat du Valais et Dixence-Cleuson SA et Alpiq SA concernant la société Dixence-Cleuson SA
- 4 Comptes 2023 de la Municipalité
- 5 Rapport de l'organe de révision
- 6 Approbation des comptes 2023 de la Municipalité
- 7 Divers

Conformément aux dispositions légales, le protocole de la séance du 19 décembre 2023, le dossier complet relatif aux points 2 et 3 de l'ordre du jour, ainsi que les comptes 2023 de la Municipalité peuvent être consultés dans leur intégralité par les citoyens dès ce jour et jusqu'à celui de l'Assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h à 12 h ainsi que les mercredis de 14 h à 17 h.

Ils sont par ailleurs publiés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune : www.nendaz.org. La version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 19 décembre 2023

Il est 18 h 30 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 223 bourgeoises et bourgeois présents. Il excuse l'absence de M. le Conseiller Maxime Métrailler qui nous rejoindra pour l'Assemblée primaire de 19 h.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 22 juin 2023
2. Présentation du plan financier 2024-2027 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2024 de la Bourgeoisie
4. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2023

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation du budget 2024. Il a été soumis à la consultation des bourgeoises et bourgeois durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée, le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents.

POINT 2 — PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2024-2027 DE LA BOURGEOISIE

Le Président informe l'assemblée, qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil bourgeoisial a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Bourgeoisie. Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT**

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	857 584	806 750	798 750	806 000	810 500	811 500
Total des revenus financiers	808 802	841 600	871 600	875 000	879 000	883 000
Marge d'autofinancement	-48 782	34 850	72 850	69 000	68 500	71 500
Amortissements planifiés	23 453	25 000	22 600	24 000	24 500	25 500
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	-72 236	9 850	50 250	45 000	44 000	46 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	138 033	60 000	83 000	69 000	72 000	75 000
Total des recettes	75 920	60 000	64 000	65 000	66 000	68 000
Investissements nets	62 114	0	19 000	4 000	6 000	7 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	62 114	-	19 000	4 000	6 000	7 000
Marge d'autofinancement	-48 782	34 850	72 850	69 000	68 500	71 500
Excédent (+) découvert (-) de financement	-110 896	34 850	53 850	65 000	62 500	64 500

Modification de la fortune / découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	-72 236	9 850	50 250	45 000	44 000	46 000
Excédent / Découvert du bilan	1 351 525	1 361 375	1 411 625	1 456 625	1 500 625	1 546 625

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	110 896	-34 850	-53 850	-65 000	-62 500	-64 500
Capitaux de tiers	738 140	703 290	649 440	584 440	521 940	457 440

Le Président Frédéric Fragnière relève que le plan financier 2024-2027 fait apparaître un niveau de revenus et d'investissements constant. Il prévoit une stabilisation de la marge d'autofinancement autour des 69 000 francs. Le Président informe l'Assemblée bourgeoise qu'un travail est en cours afin d'améliorer les revenus de la Bourgeoisie en lien avec l'utilisation des terrains bourgeoisiaux et les contreparties y relatives.

L'Assemblée bourgeoise prend acte des résultats prévus au plan financier 2024-2027 de la Bourgeoisie.

POINT 3 — APPROBATION DU BUDGET 2024 DE LA BOURGEOISIE

Le budget 2024 de la Bourgeoisie a été imprimé et sa version résumée a été distribuée à tous les ménages de la Commune. Après un commentaire d'ordre général sur l'élaboration du budget 2024 de la Bourgeoisie, le Président en fait une lecture sommaire. Il commente les principales missions assumées par la Bourgeoisie à savoir l'entretien des forêts de protection et l'entretien des routes forestières. Le budget 2024 de la Bourgeoisie au compte de résultats se solde par un excédent de revenu de 50 250 francs. Il n'appelle aucune question.

Soumis au vote, le budget 2024 de la Bourgeoisie, récapitulé ci-après, est accepté à l'unanimité des bourgeois présents.

POINT 4 — DIVERS

La parole n'est plus demandée; la séance est levée à 18 h 59.

Bourgeoisie de Nendaz

Le Président Le Secrétaire
Frédéric Fagnière Philippe Charbonnet

COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	Fr.	4 993.55	3 000.00	5 000.00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Fr.	836 529.95	786 750.00	776 750.00
Amortissements du patrimoine administratif	Fr.	23 453.30	25 000.00	22 600.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	Fr.	-	-	-
Charges de transferts	Fr.	16 060.75	17 000.00	17 000.00
Subventions redistribuées	Fr.	-	-	-
Total des charges d'exploitation	Fr.	881 037.55	831 750.00	821 350.00
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	Fr.	-	-	-
Patentes et concessions	Fr.	-	-	-
Taxes	Fr.	224 651.65	262 500.00	262 500.00
Revenus divers	Fr.	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	Fr.	-	-	-
Revenus de transferts	Fr.	530 138.04	530 000.00	530 000.00
Subventions à redistribuer	Fr.	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	Fr.	754 789.69	792 500.00	792 500.00
Résultat provenant de l'activité d'exploitation	Fr.	-126 247.86	-39 250.00	-28 850.00
Charges financières				
Charges financières	Fr.	-	-	-
Revenus financiers	Fr.	54 012.20	49 100.00	79 100.00
Résultat provenant de l'activité de financement	Fr.	54 012.20	49 100.00	79 100.00
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	Fr.	-72 235.66	9 850.00	50 250.00
Charges extraordinaires				
Charges extraordinaires	Fr.	-	-	-
Revenus extraordinaires	Fr.	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	Fr.	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	Fr.	-72 235.66	9 850.00	50 250.00

Les comptes 2023 de la Bourgeoisie de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Bourgeoisie de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée bourgeoisiale, le 6 juin 2024, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2023 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA et entérinés par l'Exécutif bourgeoisial en séance ordinaire du 8 mai 2024.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2023. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges financières	- Fr.	857 584.25	806 750.00	783 032.64
Revenus financiers	+ Fr.	808 801.89	841 600.00	842 038.63
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	-	34 850.00	59 005.99

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	-	34 850.00	59 005.99
Amortissements planifiés	- Fr.	23 453.30	25 000.00	23 190.10
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	-	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	72 235.66	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	-	9 850.00	35 815.89

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	138 033.45	60 000.00	60 000.00
Recettes	- Fr.	75 919.80	60 000.00	40 000.00
Investissements nets	= Fr.	62 113.65	-	20 000.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	48 782.36	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	-	34 850.00	59 005.99
Investissements nets	- Fr.	62 113.65	-	20 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	110 896.01	-	-
Excédent de financement	= Fr.	-	34 850.00	39 005.99

RÉSUMÉ

Le compte de résultats présente un total de charges de 783 032.64 francs, un total de revenus de 842 038.63 francs et dégage une marge d'autofinancement de 59 005.99 francs. À la suite de l'enregistrement de 23 190.10 francs d'amortissements, le compte 2023 de résultats clôture avec un excédent de revenus de 35 815.89 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, 466 065 francs ont été acquis en 2023, un chiffre similaire à celui de l'année précédente. De plus une indemnité du Canton de 37 325 francs correspondant à la mise en réserve forestière « En Arbin » pour 50 ans a été touchée en une fois. Les revenus de la vente de bois ont diminué de 1.4% pour atteindre un montant de 221 495 francs (-3 156.65 francs) par rapport au compte 2022, également moins élevé que le montant projeté de 260 000 francs au budget 2023. Les autres contributions d'un montant de 51 110.57 francs constituées des locations des biens bourgeoisiaux et autres biens ont également diminué de 5.4% (-2 901.63 francs), mais sont néanmoins plus élevées que le montant de 45 000 francs prévu au budget 2023. À noter que la vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA figurant également dans les autres contributions est restée stable pour l'année 2023.

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 65 000 francs identique au compte 2022. Ce montant a été décidé lors du budget 2023.

Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées (70%).

Le compte d'investissement enregistre 60 000 francs de dépenses pour 40 000 francs de recettes, ce qui correspond à 20 000 francs d'investissements nets. Dans le détail, il s'agit exclusivement de la réfection de la route Bourlà, pour laquelle un montant est également prévu au budget 2024. À noter que ce type d'investissement est projeté en accord avec les autorités cantonales et qu'un subventionnement de 58% sera octroyé de leur part. Le compte d'investissement 2023 correspond au budget prévu, le recours au fond de reboisement se fera au terme des travaux en 2024.

Les taux d'amortissement des routes et des bâtiments, atteignant respectivement 7% et 8%, sont conformes aux dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24.02.2021.

A partir du 1^{er} janvier 2023, sur décision du Grand conseil valaisan, l'obligation des fonds forestiers pour les collectivités publiques a été supprimée. Le Conseil bourgeoisial a décidé de maintenir ce fonds forestier qui se monte à 418 923.15 francs. De plus, dans le cadre de la réalisation d'une halle de travail, le Conseil bourgeoisial a octroyé un prêt de 300 000 francs portant intérêt à l'entreprise Eco-forêt.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2023 de la Bourgeoisie.

Conseil Bourgeoisial de Nendaz

Le Président	Le Secrétaire
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES NATURES**

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	4 993.55		3 000.00		6 556.71	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	836 529.95		786 750.00		759 916.63	
33 Amortissements du patrimoine administratif	23 453.30		25 000.00		23 190.10	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	16 060.75		17 000.00		16 559.30	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		224 651.65		262 500.00		221 495.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		54 012.20		49 100.00		52 153.07
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		530 138.04		530 000.00		568 390.56
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	881 037.55	808 801.89	831 750.00	841 600.00	806 222.74	842 038.63
Excédent de charges		72 235.66		-		-
Excédent de revenus	-		9 850.00		35 815.89	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	138 033.45		60 000.00		60 000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
Report au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		75 919.80		60 000.00		40 000.00
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	138 033.45	75 919.80	60 000.00	60 000.00	60 000.00	40 000.00
Excédent de dépenses		62 113.65		-		20 000.00
Excédent de recettes	-		-		-	

APERÇU DU BILAN

	État 31.12.2022	État 31.12.2023
1 Actif	2 089 665.40	2 135 417.05
Patrimoine financier	1 759 988.25	1 808 930.00
100 Disponibilités et placements à court terme	484 418.25	191 367.50
101 Créances	275 570.00	577 562.50
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	-	40 000.00
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	1 000 000.00	1 000 000.00
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers		
Patrimoine administratif	329 677.15	326 487.05
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	329 677.15	326 487.05
142 Immobilisations incorporelles	-	-
144 Prêts	-	-
145 Participation capital social	-	-
146 Subventions d'investissement	-	-
2 Passif	2 089 665.40	2 135 417.05
Capitaux de tiers	738 140.25	748 076.01
200 Engagements courants	-	-
201 Engagements financiers à court terme	303 423.20	258 788.36
204 Passifs de régularisation	15 793.90	70 364.50
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	-	-
208 Provisions à long terme	-	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	418 923.15	418 923.15
Capital propre	1 351 525.15	1 387 341.04
29 Capital propre	1 351 525.15	1 387 341.04

APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1 TAUX D'ENDETTEMENT NET (I1)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux		-	-	-
Valeurs indicatives	< 100% 100% - 150% > 150%	bon suffisant mauvais		
2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets		-78.5%	295.0%	12.5%
Valeurs indicatives	< 100% 80% - 100% 50% - 80%	haute conjoncture cas normal récession		
3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants		0.0%	-0.1%	-0.1%
Valeurs indicatives	0% - 4% 4% - 9% > 9%	bon suffisant mauvais		
4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants		37.5%	30.7%	34.1%
Valeurs indicatives	< 50% 50% - 100% 100% - 150% 150% - 200% > 200%	très bon bon moyen mauvais critique		
5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales		13.9%	7.1%	10.8%
Valeurs indicatives	< 10% 10% - 20% 20% - 30% > 30%	eff. d'inv. faible eff. d'inv. moyen eff. d'inv. élevé eff. d'inv. très élevé		
6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants		2.9%	2.6%	2.8%
Valeurs indicatives	< 5% 5% - 15% > 15%	charge faible charge acceptable charge forte		
7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Dettes nettes I par habitant		-336	-360	-348
Valeurs indicatives	< 0 Fr. 0 - 1000 Fr. 1001 - 2500 Fr. 2501 - 5000 Fr. > 5000 Fr.	patrimoine net endettement faible endettement moyen endettement important endettement très important		
8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants		-6.0%	7.0%	0.6%
Valeurs indicatives	> 20% 10% - 20% < 10%	bon moyen mauvais		

RAPPORT DE RÉVISION



RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2023 A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023, basés sur le plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- le patrimoine net de la Bourgeoisie a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 8 mai 2024.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 35'815.89 et une fortune de CHF 1'387'341.04.

Vétroz, le 2 mai 2024 - SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Freddy Mettraux
Réviseur agréé

Stéphane Germainier
Réviseur agréé

Marc Porcellana
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

Av. des Grdes-Maresches 108 Case postale 451 CH -1920 Martigny Tél. 027 722 34 22 Fax 027 722 34 38 E-mail : info@my.fidalpes.ch
Rte Cantonale 18 CH -1963 Vétroz Tél. 027 346 36 15 Fax 027 346 37 15 E-mail : germainier@fidalpes.ch
Internet : www.fidalpes.ch

PV de l'Assemblée primaire du 19 décembre 2023

Il est 19 h lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la 7^e Assemblée primaire de la législature 2021-2024 par les salutations. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents qui sont au nombre de 290.

Il salue la présence de M^e Christian Voide, avocat conseil pour la Commune de Nendaz pour le dossier PAZ et RCCZ qui sera traité au point 5 de cette Assemblée.

L'Assemblée primaire a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée à l'exception du point 5 de l'ordre du jour pour lequel la décision se prendra par un vote à bulletin secret.

Le Président mentionne que les membres du bureau central élus pour 4 ans en début de période législative ont été convoqués pour procéder au dépouillement du vote relatif au point 5 de l'ordre du jour. Il procède à la nomination des scrutateurs qui officieront lors des délibérations sur les autres points de l'ordre du jour. Les scrutateurs désignés sont :

1. M^{me} Annette Fournier
2. M^{me} Bérengère Fournier
3. M. Patrick Crettenand
4. M^{me} Marie-Pascale Jordan

L'ordre du jour retient les points suivants :

1. Approbation du protocole de la séance du 22 juin 2023
2. Présentation du plan financier 2024-2027
3. Approbation des décisions fiscales 2024
4. Approbation du budget 2024 de la Municipalité
5. PAZ et RCCZ : proposition du Conseil communal de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones (respectivement à la procédure en cours sur dite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative (*vote à bulletin secret*)
6. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

POINT 1 — APPROBATION DU PROTOCOLE DE LA SÉANCE DU 22 JUIN 2023

Le Président Frédéric Fragnière informe que le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le fascicule de présentation du budget 2024. Il a été soumis à la consultation des citoyennes et citoyens durant la période de convocation de la présente séance. La lecture n'est pas demandée. Le protocole est accepté à l'unanimité des citoyennes et citoyens présents.

POINT 2 — PRÉSENTATION DU PLAN FINANCIER 2024-2027

Le Président informe l'Assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Municipalité. Il rappelle que le plan financier est présenté à titre informatif. Il rend attentif au fait que ce plan est fortement tributaire de la décision qui sera prise au point 5 de l'ordre du jour. En effet, cette planification retient des projets qui sont anticipés selon un calendrier prévisible qui pourrait être retardé en fonction des procédures liées à notre PAZ. Le Président commente les éléments essentiels de cette planification et procède à une lecture sommaire des résultats prévus qui se récapitulent comme suit :

PLAN FINANCIER**RÉSULTAT**

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025	Plan financier 2026	Plan financier 2027
Prévisions compte de résultats						
Total des charges financières	39 662 223	41 631 015	43 978 400	44 120 000	44 320 000	43 620 000
Total des revenus financiers	54 028 148	49 787 700	53 277 000	53 830 000	53 870 000	53 920 000
Marge d'autofinancement	14 365 925	8 156 685	9 298 600	9 710 000	9 550 000	10 300 000
Amortissements planifiés	7 168 936	7 396 545	6 820 200	6 800 000	7 700 000	8 500 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	869 585	403 100	289 300	280 000	260 000	220 000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	869 585	378 100	289 300	280 000	260 000	220 000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	670 982	691 515	534 600	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	670 982	691 515	534 600	700 000	740 000	770 000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	6 900 000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	98 387	1 048 555	2 723 700	2 630 000	1 590 000	1 580 000

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	7 800 266	12 302 000	17 424 000	19 202 000	19 640 000	27 570 000
Total des recettes	572 585	3 727 700	5 493 300	2 920 500	2 839 000	9 078 000
Investissements nets	7 227 681	8 574 300	11 930 700	16 281 500	16 801 000	18 492 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	7 227 681	8 574 300	11 930 700	16 281 500	16 801 000	18 492 000
Marge d'autofinancement	14 365 925	8 156 685	9 298 600	9 710 000	9 550 000	10 300 000
Excédent (+) découvert (-) de financement	7 138 245	-417 615	-2 632 100	-6 571 500	-7 251 000	-8 192 000

Modification de la fortune / découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	98 387	1 048 555	2 723 700	2 630 000	1 590 000	1 580 000
Excédent / Découvert du bilan	38 909 908	39 958 463	42 682 163	45 312 163	46 902 163	48 482 163

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-7 138 245	442 615	2 632 100	7 271 500	7 991 000	8 962 000
Capitaux de tiers	64 030 930	64 473 545	67 105 645	74 377 145	82 368 145	91 330 145

Le plan financier 2024-2027 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 16 novembre 2023. Le plan financier 2024-2027 est porté à la connaissance de l'Assemblée primaire conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021.

POINT 3 — APPROBATION DES DÉCISIONS FISCALES 2024

Le Président présente les décisions fiscales pour l'exercice 2024. Il précise que seule l'indexation nécessite une décision de l'Assemblée primaire en vertu de l'article 178 al. 5 et 6 de la loi fiscale (LF) du 10 mars 1976. Les autres décisions sont de la compétence du Conseil communal.

1. Indexation des revenus imposables :	153 %
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179 LF :	1.3
3. Montant de l'impôt personnel, art. 177 LF :	12.–
4. Montant de la taxe sur les chiens, art. 182, al. 1 LF :	125

Soumises au vote, les décisions fiscales pour l'exercice 2024 sont acceptées à l'unanimité.

POINT 4 — APPROBATION DU BUDGET 2024 DE LA MUNICIPALITÉ

Le budget 2024 de la Municipalité a été imprimé et distribué à tous les ménages de la Commune dans sa version résumée. Durant la période de convocation de la présente séance, il était consultable auprès du Secrétariat communal dans sa version détaillée. Il était également téléchargeable sur le site internet de la Commune.

Le Président Frédéric Fragnière fait un commentaire d'ordre général sur les options prises afin de présenter un budget équilibré en cette période où les entités publiques sont confrontées à de nouveaux défis liés aux tensions face aux incertitudes en relation avec l'approvisionnement énergétique, aux effets de l'inflation ainsi qu'à la guerre en Ukraine qui se poursuit et dont les répercussions directes et indirectes se font ressentir sur notre économie. Le budget présenté tient la ligne définie en début de législature et permet de poursuivre les objectifs de maintien d'une politique locale attractive via notamment le versement des aides non obligatoires pour environ 1.5 millions de francs, consenties en faveur des familles, de l'agriculture et des sociétés locales. Il permet également la poursuite des travaux d'améliorations de nos infrastructures et le maintien de services de proximité de qualité pour notre population.

Le Président procède à une lecture sommaire du budget 2024 de la Municipalité. Il commente le compte de résultats qui enregistre au fonctionnement des charges financières de 43 978 400 francs et des revenus financiers de 53 277 000 francs. Avec une marge d'autofinancement de 9 298 600 francs, le budget 2024 de la Commune clôture, après enregistrement des amortissements planifiés de 6 820 200 francs, des attributions aux fonds et financements spéciaux de 289 300 francs ainsi que des prélèvements sur les fonds et financement spéciaux de 534 600 francs, avec un excédent de revenus de 2 723 700 francs.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Charges financières	- Fr.	39 662 223.12	41 631 015.00	43 978 400.00
Revenus financiers	+ Fr.	54 028 148.48	49 787 700.00	53 277 000.00
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	9 298 600.00

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	9 298 600.00
Amortissements planifiés	- Fr.	7 168 935.94	7 396 545.00	6 820 200.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	869 584.76	403 100.00	289 300.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	670 981.98	691 515.00	534 600.00
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	6 900 000.00	-	-
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	98 386.64	1 048 555.00	2 723 700.00

Le compte d'investissement présente un investissement net de 11 930 700 francs, avec une marge d'autofinancement de 9 298 600 francs. Il en résulte une insuffisance de financement de 2 632 100 francs.

Compte des investissements		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Dépenses	+ Fr.	7 800 265.96	12 302 000.00	17 424 000.00
Recettes	- Fr.	572 585.39	3 727 700.00	5 493 300.00
Investissements nets	= Fr.	7 227 680.57	8 574 300.00	11 930 700.00
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	9 298 600.00
Investissements nets	- Fr.	7 227 680.57	8 574 300.00	11 930 700.00
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	417 615.00	2 632 100.00
Excédent de financement	= Fr.	7 138 244.79	-	-

Le Président présente et commente les principaux investissements retenus au budget 2024 qui sont les suivants :

Investissements

Dépôt des travaux publics et service des eaux	3 000 000.00
Rénovation énergétique du bâtiment administratif	600 000.00
Construction d'une salle de classe et rénovation des fenêtres de l'école de la Biolette	670 000.00
Routes communales	1 750 000.00
Eau potable	1 750 000.00
Rénovation de la station de pompage d'eau potable de Pramounet	600 000.00
PGEE réseau	850 000.00
Luge d'été	700 000.00
Pistes VTT	500 000.00

Conformément aux art. 7 et 17 LCo, l'Assemblée primaire est invitée à se prononcer sur le budget communal. Soumis au vote, le budget 2024 de la Municipalité de Nendaz est adopté tel que présenté à l'unanimité par l'Assemblée primaire.

POINT 5 — PAZ ET RCCZ

Le Conseil communal propose de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones (respectivement à la procédure en cours sur dite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative (*vote à bulletin secret*).

En préambule, le Président Frédéric Fragnière indique que ce point de l'ordre du jour a fait l'objet d'un dossier de présentation dans le Nendaz Panorama N°138 de décembre 2023. Le document en question a été distribué à tous les ménages de la Commune et soumis, durant la période de convocation de la présente séance, à la consultation des citoyennes et citoyens sur le site internet de la Commune www.nendaz.org. Cette publication est portée en annexe N° 1 du protocole original.

Durant plus d'une heure, avec comme fil rouge une présentation minutieusement préparée, le Président Frédéric Fragnière, soutenu sur les aspects juridiques par M^e Christian Voide expert mandaté par la Commune dans le cadre de ce dossier, commente dans le détail le sujet du PAZ et RCCZ ainsi que les enjeux du vote. Le fichier de présentation est porté en annexe N° 2 du procès-verbal original.

Au terme de sa présentation, le Président donne la parole à l'Assemblée. Le présent protocole retient pour mémoire que trois citoyens sont intervenus pour obtenir des compléments d'information sur les thèmes suivants :

- les zones réservées,
- le calendrier de la nouvelle procédure,
- l'absence du Canton à cette Assemblée,
- l'indemnisation des propriétaires dézonés.

Le Président Frédéric Fragnière, assisté par M^e Christian Voide, répond séance tenante aux interrogations soulevées.

Il est 20 h 46, la parole n'étant plus demandée, le Président déclare ouvert le vote à bulletin secret sur le point 5 de l'ordre du jour : «PAZ et RCCZ: proposition du Conseil communal de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones (respectivement à la procédure en cours sur dite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative». Un exemplaire neutre du bulletin de vote distribué est porté en annexe N° 3 du protocole original.

Il est 21 h 23 lorsque le dernier citoyen dépose son vote dans l'urne scellée. Les membres du bureau central, élus pour 4 ans en début de période législative et convoqués pour l'occasion, se retirent pour procéder au dépouillement des bulletins de vote. Dans l'intervalle, la séance se poursuit par le point des divers.

À 21 h44, le Secrétaire communal et Secrétaire du bureau central de dépouillement Philippe Charbonnet remet au Président Frédéric Fragnière le procès-verbal qui récapitule le résultat du vote. Le Président procède à la lecture des résultats :

- bulletins rentrés : 290
- bulletins blancs : 6
- bulletins nuls : 0
- bulletins valables : 284
- oui : 253 (89.08%)
- non : 31 (10.92%)

Par 253 oui contre 31 non, l'Assemblée primaire a décidé de renoncer à la Révision du Plan d'affectation des zones et du Règlement des constructions et des zones (respectivement à la procédure en cours sur dite révision, introduite par avis du 26 avril 2013 au Bulletin officiel) et ainsi, de retirer la demande d'homologation y relative.

Le procès-verbal du bureau central relatif à ce vote à bulletin secret figure en annexe N° 4 du protocole original.

Le Président Frédéric Fragnière remercie sincèrement l'Assemblée pour la confiance témoignée à l'ensemble du Conseil communal par ce résultat.

POINT 6 — DIVERS

Le Président poursuit avec la communication de brèves informations sur les objets suivants :

Domaine Cité-Joie

Le Président informe l'Assemblée de la décision d'achat du domaine Cité-Joie à Haute-Nendaz, anciennement propriété de la Ville de Neuchâtel. Il souligne que cet investissement s'inscrit dans le cadre d'une politique foncière proactive en faveur des générations futures ainsi qu'avec la volonté de maintenir pour ce site une vocation touristique.

Liaison Conthey-Nendaz

Le Président Frédéric Fragnière rappelle l'historique de ce dossier avec notamment l'intégration du projet au plan directeur cantonal, la reconnaissance transport régional voyageur (TRV), la signature d'une convention avec Pro-Natura, ainsi que la mise en zone réservée de l'alignement et des parcelles des stations de départ, d'intermédiaire et d'arrivée.

Il informe l'Assemblée sur les prochaines étapes dans ce dossier. Il termine en soulignant le lien important entre le dossier du Plan d'aménagement de zones et ce projet.

Retour des concessions Cleuson - 1^{re} Dixence

Le Président fait le point sur ce dossier stratégique pour notre Commune. Il indique que les évaluations des installations par les experts touchent à leurs fins. Il souligne l'importance de la multifonctionnalité de l'eau. Il informe que l'Assemblée primaire sera appelée à se prononcer prochainement sur le transfert des actifs liés à la 1^{ère} Dixence-Cleuson dans une entité valaisanne détenue par Alpiq SA. Il donne quelques informations sur la situation et l'avenir de l'usine de Chandoline.

La parole n'est pas demandée. Le Président remercie l'Assemblée pour sa participation ; il invite les citoyennes et les citoyens à partager le vin chaud et lève la séance à 22h00.

Commune de Nendaz

Le Président	Le Secrétaire
Frédéric Fragnière	Philippe Charbonnet

Les comptes 2023 de la Municipalité de Nendaz

Conformément aux dispositions légales en la matière,
le Conseil communal de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire,
le 6 juin 2024, les comptes de l'Administration communale pour l'exercice 2023
tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes SA
et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 8 mai 2024.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2023.
Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet
de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org.

APERÇU DU COMPTE DE RÉSULTATS ET INVESTISSEMENTS

COMPTE DE RÉSULTATS

Résultat avant amortissements comptables		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
Charges financières	- Fr.	39 662 223.12	41 631 015.00	43 366 040.10
Revenus financiers	+ Fr.	54 028 148.48	49 787 700.00	53 866 625.18
Marge d'autofinancement (négative)	= Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	10 500 585.08

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	10 500 585.08
Amortissements planifiés	- Fr.	7 168 935.94	7 396 545.00	6 478 029.54
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- Fr.	869 584.76	403 100.00	623 732.03
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ Fr.	670 981.98	691 515.00	762 790.36
Réévaluations des prêts du PA	- Fr.	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- Fr.	-	-	-
Attributions au capital propre	- Fr.	6 900 000.00	-	4 000 000.00
Réévaluations PA	+ Fr.	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ Fr.	-	-	-
Excédent de charges	= Fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= Fr.	98 386.64	1 048 555.00	161 613.87

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ Fr.	7 800 265.96	12 302 000.00	10 943 795.65
Recettes	- Fr.	572 585.39	3 727 700.00	1 883 212.94
Investissements nets	= Fr.	7 227 680.57	8 574 300.00	9 060 582.71
Investissements nets (négatifs)	= Fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- Fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ Fr.	14 365 925.36	8 156 685.00	10 500 585.08
Investissements nets	- Fr.	7 227 680.57	8 574 300.00	9 060 582.71
Investissements nets (négatifs)	+ Fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= Fr.	-	417 615.00	-
Excédent de financement	= Fr.	7 138 244.79	-	1 440 002.37

RÉSUMÉ

1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Economie suisse (source SECO) – Selon les résultats provisoires disponibles, le PIB a progressé de 1.3% en 2023, contre 2.5% l'année précédente (données corrigées des variations saisonnières, des effets calendaires et des effets des événements sportifs). Le ralentissement de la croissance est lié à la normalisation qui a suivi la crise du coronavirus. En outre, le contexte international difficile a pesé sur l'évolution de la conjoncture. La croissance du PIB non corrigé s'est établie à 0.7% en 2023, contre 2.6% l'année précédente.

Au 4^e trimestre 2023, le secteur des services a une nouvelle fois soutenu la croissance du PIB de manière significative. Le tourisme étranger poursuivant sa reprise, la valeur ajoutée produite dans l'hôtellerie et la restauration (+3.5%) a nettement augmenté. Le secteur des transports et de la communication (+0.4%) a lui aussi bénéficié de l'augmentation des voyages. En outre, le taux de croissance des services aux entreprises (+0.3%), de la santé et du social (+1.4%) et de l'administration publique (+0.7%) a été supérieur à la moyenne. Des opérations de commission en forte hausse ont permis aux services financiers (+1.0%) de renouer avec une croissance subs-

tantielle après plusieurs trimestres atones. Quant aux exportations de services (+0.7%) et aux exportations de marchandises (+0.5%), elles ont connu une hausse modérée.

Economie valaisanne (source BCVs) – Selon la lettre économique de décembre 2023 par la BCVs, la forte croissance économique du Valais en 2022 s'est affaiblie en 2023. Le PIB réel valaisan n'augmentera que de 1.1% en 2023, alors qu'il avait augmenté de 2.9% l'année précédente. La reprise progressive d'après pandémie s'essouffle causant la baisse des taux de croissance.

Qu'en est-il à Nendaz? – Dans son dernier rapport de gestion, la Société de Développement de Nendaz indique que pour 2022-2023 l'activité touristique à Nendaz, comme dans bien d'autres régions de montagne en Suisse, continue de souffrir de l'impact des facteurs exogènes qui mettent une pression constante sur les acteurs de la branche. Le franc fort, l'inflation, la hausse des prix de l'énergie, la concurrence, la météo ou le comportement des clients sont autant d'éléments qui impactent clairement le nombre de nuitées réalisées par les hôtes indigènes et internationaux, les journées skieurs, la consommation locale et, de facto, notre tourisme en général, activité économique numéro une de notre Commune.



2 LES COMPTES 2023 DE LA MUNICIPALITÉ

Les comptes 2023 de la Municipalité bouclent sur une situation positive avec une marge d'autofinancement de 10 500 585.08 francs qui est supérieure au budget qui la chiffrait à 8 156 685 francs. La marge d'autofinancement 2023 a permis de couvrir l'entier des investissements nets de 9 060 582.71 francs.

L'exercice 2023 se conclut sur un excédent de revenus de 161 613.87 francs qui fait passer la fortune nette de 38 909 907.78 francs à 39 071 521.65 francs à fin 2023. À noter que les comptes 2023 enregistrent également l'attribution d'un montant de 4 millions de francs à la réserve de politique budgétaire. Cette dernière s'élève à fin 2023 à 10.9 millions de francs.

Compte de résultats

Les charges globales, hors amortissements et attributions/prélèvements aux financements spéciaux qui se montent à 43.3 millions, sont supérieures de 3.7 millions de francs aux comptes 2022 revus.

Quant aux revenus totaux de 53 866 625.18 francs, supérieurs de 4 078 925.18 francs aux prévisions budgétaires, ils s'inscrivent en légère baisse de 161 523.30 francs par rapport aux comptes 2022 et témoignent de la solidité de notre économie malgré les différentes crises.

Dans le détail, en comparaison avec les comptes 2022 on peut observer ce qui suit :

- Une augmentation des charges de biens et services de 720 902.47 francs en relation avec la limite d'activation des investissements et l'augmentation des coûts des biens liés à l'inflation ;
- Un accroissement des charges de transferts de 1.9 million de francs dont la distribution de chèques de 70 francs à tous les citoyens (+278 000 francs) ;
- Une augmentation des charges de personnel de 1.2 million de francs consécutive au développement important des structures d'accueil de la petite enfance, à la spécialisation toujours plus importante des activités communales et à l'indexation des salaires de 2.8% ;

- La diminution des rentrées fiscales de 2.54% n'est pas significative et s'explique principalement par la diminution de l'impôt additionnel sur les droits de mutation (-0.3 million), par l'inscription en diminution des impôts sur les successions et les donations (-0.3 million).

Dans le détail, en comparaison avec le budget 2023, on peut observer ce qui suit :

- Sur le plan global, la variation des charges entre le budget 2023 et les comptes 2023 est de 10.19% alors que pour les revenus elle est de 8.22%. Ce comparatif fait donc ressortir la bonne tenue des finances publiques communales au vu de l'inflation et de la situation économique générale ;
- La variation des charges est liée essentiellement à l'attribution de 4 millions de francs à la réserve budgétaire (8.09% de la variation des charges entre le budget et les comptes 2023) ;
- La bonne tenue de l'économie malgré l'inflation ainsi que la situation positive du marché de l'immobilier qui s'est poursuivi en 2023, explique la différence de 8.22 % des revenus.

Compte d'investissement

Les investissements nets atteignent 9 060 582.71 francs, soit environ 0.5 million de francs en plus que ceux portés au budget et sont autofinancés à hauteur de 115.9 %. De ce fait, les investissements sont en ligne avec le budget prévu en 2023.

En comparaison avec les comptes 2022, le montant d'investissements nets est supérieur de 1.8 million de francs. L'année 2023 a été marquée par des investissements nets dans les rubriques :

Administration générale	Fr. 400 500.11
Ordre et sécurité publics, défense	Fr. 151 860.85
Enseignement et formation	Fr. 225 955.82
Culture, sport et loisirs, églises	Fr. 34 279.08
Prévoyance sociale	Fr. 12 236.27
Routes	Fr. 4 429 036.61
Eau potable	Fr. 1 846 024.54
Eau usée	Fr. 822 905.83
Gestion des déchets	Fr. 266 296.30
Aménagement et protection de l'environnement	Fr. 539 112.47
Economie et tourisme	Fr. 332 374.83

Conclusion

L'ordonnance sur la gestion financière des communes prévoit 8 indicateurs financiers partagés par toutes les communes valaisannes. L'évolution de ces derniers pour la Commune de Nendaz est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Dans le détail, il est important de relever l'évolution de l'indicateur 7 portant sur la dette nette par habitant. En effet, depuis plusieurs années un effort conséquent est fait pour diminuer progressivement la dette par habitant. En 2021, cette dernière avait déjà diminué de 11.7% pour s'inscrire à 2526 francs par habitant (selon MCH 1).

La réévaluation de notre patrimoine financier ainsi que la diminution de l'endettement en 2022 conduisent la Municipalité à disposer d'une fortune par habitant de 621 francs en date du 31 décembre 2022.

En 2023, la fortune nette par habitant a pu être augmentée de 204 francs et s'inscrit au 31 décembre 2023 à 825 francs par habitant.

La planification financière 2024-2027 prévoit la réalisation, sous réserve de la procédure en cours concernant le plan d'aménagement des zones, d'importants investissements pour lesquels l'état des finances communales permettra, dans le respect strict des charges et sans élément contraire, de faire face de la meilleure des manières.

En nous fondant sur les explications du présent fascicule et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal remercie l'ensemble des services communaux, les commissions exécutives, leurs présidentes et présidents pour la rigueur apportée dans la gestion financière de la Commune et vous propose d'approuver les comptes 2023 de la Municipalité.

Commune de Nendaz

Le Président Le Secrétaire
Frédéric Fragnière Philippe Charbonnet

Évolution indicateurs	Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
1. Taux d'endettement net (I1)	-11.13% bon	-15.25% bon	-13.16% bon
2. Degré d'autofinancement (I2)	198.76% haute conjoncture	115.89% haute conjoncture	152.67% haute conjoncture
3. Part des charges d'intérêts (I3)	0.61% bon	0.25% bon	0.43% bon
4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	89.56% bon	88.61% bon	89.09% bon
5. Proportion des investissements (I5)	16.79% eff. d'inv. moyen	20.51% eff. d'inv. élevé	18.78% eff. d'inv. moyen
6. Part du service de la dette (I6)	13.96% charge acceptable	12.31% charge acceptable	13.14% charge acceptable
7. Dette nette par habitant (I7)	-621 patrimoine net	-825 patrimoine net	-723 patrimoine net
8. Taux d'autofinancement (I8)	26.76% bon	19.56% moyen	23.16% bon

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	5 166 977.54	1 334 958.20	5 580 842.00	1 085 100.00	5 897 240.39	1 026 680.16
1 Ordre et sécurité publics, défense	3 490 552.08	722 421.65	3 870 044.00	717 100.00	3 503 763.43	764 818.96
2 Formation	6 160 372.45	527 586.51	6 222 970.00	540 800.00	6 408 252.26	554 641.48
3 Culture, sports et loisirs, église	2 465 728.45	445 512.63	2 415 030.00	378 600.00	2 373 070.15	405 406.83
4 Santé	2 017 711.08	141 966.58	2 362 600.00	97 100.00	2 100 449.76	117 820.50
5 Prévoyance sociale	5 041 584.90	1 905 473.65	5 058 480.00	1 620 200.00	6 078 290.53	2 155 824.64
6 Trafic et télécommunications	8 078 335.44	580 955.95	8 431 769.00	354 000.00	9 145 130.50	623 770.12
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	8 911 281.18	7 659 316.49	8 623 615.00	7 590 115.00	8 570 811.60	7 924 210.17
8 Economie publique	4 118 407.45	406 238.14	5 628 510.00	3 550 300.00	4 818 438.61	423 602.11
9 Finances et impôts	9 149 793.25	37 318 557.34	1 236 800.00	34 545 900.00	5 572 354.44	36 820 219.57
Total des charges et des revenus	54 600 743.82	54 699 130.46	49 430 660.00	50 479 215.00	54 467 801.67	54 629 415.54
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	98 386.64		1 048 555.00		161 613.87	

**COMPTE DE RÉSULTATS
SELON LES NATURES**

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	12 026 230.33		12 837 215.00		13 262 104.17	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 723 096.22		13 097 500.00		13 443 998.69	
33 Amortissements du patrimoine administratif	7 168 935.94		7 396 545.00		6 478 029.54	
34 Charges financières	733 383.85		637 000.00		563 136.09	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	869 584.76		403 100.00		623 732.03	
36 Charges de transferts	13 164 822.87		14 127 200.00		15 141 074.90	
37 Subventions redistribuées						
38 Charges extraordinaires	6 900 000.00		-		4 000 000.00	
39 Imputations internes	1 014 689.85		932 100.00		955 726.25	
40 Revenus fiscaux		38 558 622.14		34 896 500.00		37 577 532.70
41 Patentes et concessions		1 114 721.75		1 421 000.00		1 325 332.65
42 Taxes		8 820 140.27		8 339 300.00		8 799 930.01
43 Revenus divers		496 582.76		58 000.00		1 055 279.39
44 Revenus financiers		1 432 363.80		1 328 800.00		1 205 509.60
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		670 981.98		691 515.00		762 790.36
46 Revenus de transferts		2 591 027.91		2 812 000.00		2 947 314.58
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		1 014 689.85		932 100.00		955 726.25
Total des charges et des revenus	54 600 743.82	54 699 130.46	49 430 660.00	50 479 215.00	54 467 801.67	54 629 415.54
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	98 386.64		1 048 555.00		161 613.87	

**VARIATION DES CHARGES ET REVENUS
DE FONCTIONNEMENT DURANT L'EXERCICE 2023
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2023**

Charges	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Écart
0 Administration générale	5 166 977.54	5 580 842.00	5 897 240.39	316 398.39
1 Ordre et sécurité publics, défense	3 490 552.08	3 870 044.00	3 503 763.43	(366 280.57)
2 Formation	6 160 372.45	6 222 970.00	6 408 252.26	185 282.26
3 Culture, sports et loisirs, église	2 465 728.45	2 415 030.00	2 373 070.15	(41 959.85)
4 Santé	2 017 711.08	2 362 600.00	2 100 449.76	(262 150.24)
5 Prévoyance sociale	5 041 584.90	5 058 480.00	6 078 290.53	1 019 810.53
6 Trafic et télécommunications	8 078 335.44	8 431 769.00	9 145 130.50	713 361.50
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	891 1281.18	8 623 615.00	8 570 811.60	(52 803.40)
8 Economie publique	4 118 407.45	5 628 510.00	4 818 438.61	(810 071.39)
9 Finances et impôts	9 149 793.25	1 236 800.00	5 572 354.44	4 335 554.44
Total des charges de fonctionnement	54 600 743.82	49 430 660.00	54 467 801.67	5 037 141.67

Revenus	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Écart
0 Administration générale	1 334 958.20	1 085 100.00	1 026 680.16	(58 419.84)
1 Ordre et sécurité publics, défense	722 421.65	717 100.00	764 818.96	47 718.96
2 Formation	527 586.51	540 800.00	554 641.48	13 841.48
3 Culture, sports et loisirs, église	445 512.63	378 600.00	405 406.83	26 806.83
4 Santé	141 966.58	97 100.00	117 820.50	20 720.50
5 Prévoyance sociale	1 905 473.65	1 620 200.00	2 155 824.64	535 624.64
6 Trafic et télécommunications	580 955.95	354 000.00	623 770.12	269 770.12
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	7 659 316.49	7 590 115.00	7 924 210.17	334 095.17
8 Economie publique	4 062 381.46	3 550 300.00	4 236 023.11	685 723.11
9 Finances et impôts	3 731 855.34	34 545 900.00	36 820 219.57	2 274 319.57
Total des revenus de fonctionnement	54 699 130.46	50 479 215.00	54 629 415.54	4 150 200.54

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES TÂCHES**

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	227 828.13	-	980 000.00	566 000.00	408 630.11	8 130.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	84 762.85	-	395 000.00	106 000.00	97 191.85	-54 669.00
2 Formation	183 975.56	22 400.00	1 045 000.00	277 000.00	363 955.82	138 000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	167 939.25	88 976.25	240 000.00	206 000.00	112 655.28	78 376.20
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	29 512.84	-	26 000.00	-	12 236.27	-
6 Trafic et télécommunications	3 348 069.94	-30 000.00	3 340 000.00	580 000.00	4 532 036.61	103 000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 473 271.49	358 024.19	5 016 000.00	1 159 700.00	4 933 135.56	1 458 796.42
8 Economie publique	284 905.90	133 184.95	1 260 000.00	833 000.00	483 954.15	151 579.32
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	7 800 265.96	572 585.39	12 302 000.00	3 727 700.00	10 943 795.65	1 883 212.94
Excédent de dépenses		7 227 680.57		8 574 300.00		9 060 582.71
Excédent de recettes	-		-		-	

**COMPTE DES INVESTISSEMENTS
SELON LES NATURES**

	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	7 122 319.87		10 966 000.00		10 477 575.48	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	305 967.60		860 000.00		252 142.50	
54 Prêts						
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	371 978.49		476 000.00		214 077.67	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
Report au bilan	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		500 000.00		8 130.00
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		572 585.39		3 227 700.00		1 875 082.94
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	7 800 265.96	572 585.39	12 302 000.00	3 727 700.00	10 943 795.65	1 883 212.94
Excédent de dépenses		7 227 680.57		8 574 300.00		9 060 582.71
Excédent de recettes	-		-		-	

**VARIATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES
D'INVESTISSEMENT DURANT L'EXERCICE 2023
EN COMPARAISON AVEC LE BUDGET 2023**

Dépenses	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Écart
0 Administration générale	227 828.13	980 000.00	408 630.11	(571 369.89)
1 Ordre et sécurité publics, défense	84 762.85	395 000.00	97 191.85	(297 808.15)
2 Formation	183 975.56	1 045 000.00	363 955.82	(681 044.18)
3 Culture, sports et loisirs, église	167 939.25	240 000.00	112 655.28	(127 344.72)
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	29 512.84	26 000.00	12 236.27	(13 763.73)
6 Trafic et télécommunications	3 348 069.94	3 340 000.00	4 532 036.61	1 192 036.61
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 473 271.49	5 016 000.00	4 933 135.56	(82 864.44)
8 Economie publique	284 905.90	1 260 000.00	483 954.15	(776 045.85)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des dépenses d'investissement	7 800 265.96	12 302 000.00	10 943 795.65	-1 358 204.35

Recettes	Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023	Écart
0 Administration générale	-	566 000.00	8 130.00	(557 870.00)
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	106 000.00	(54 669.00)	(160 669.00)
2 Formation	22 400.00	277 000.00	138 000.00	(139 000.00)
3 Culture, sports et loisirs, église	88 976.25	206 000.00	78 376.20	(127 623.80)
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	(30 000.00)	580 000.00	103 000.00	(477 000.00)
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	358 024.19	1 159 700.00	1 458 796.42	299 096.42
8 Economie publique	133 184.95	833 000.00	151 579.32	(681 420.68)
9 Finances et impôts	-	-	-	-
Total des recettes d'investissements	572 585.39	3 727 700.00	1 883 212.94	-1 844 487.06

INVESTISSEMENTS 2023

0	Administration générale		
0220.5200.00	Informatique	143 336.50	
0290.5000.00	Achats de terrains	220 329.20	
0290.5040.00	Bâtiment administratif communal	44 964.41	
0290.6000.00	Participations de tiers ventes de terrains		8 130.00
0	Total administration générale	408 630.11	8 130.00
1	Ordre et sécurité publics, défense		
1130.5060.00	Véhicule de police	69 408.30	
1400.5290.00	Mensurations cadastrales lots 4-6-7-8-9-11	3 295.80	
1400.5290.02	Création et introduction des PPE + RP	8 966.40	
1610.5000.00	Assainissement du stand de tir	15 521.35	
1610.6310.00	Subventions cantonales aux stands de tir		-54 669.00
1	Total ordre et sécurité publics, défense	97 191.85	-54 669.00
2	Formation		
2170.5040.00	Centre scolaire d'Aproz	85 916.10	
2170.5040.02	Centre scolaire Biolette	223 558.95	
2170.5040.04	Centre scolaire Haute-Nendaz	9 582.00	
2170.5060.02	Véhicules conciergerie	13 390.00	
2170.6310.01	Subventions cant. centre scolaire de la Biolette		138 000.00
2171.5060.01	Equipement informatique CO	31 508.77	
2	Total formation	363 955.82	138 000.00
3	Culture, sport et loisirs, églises		
3420.5010.00	Réseau pédestre	89 762.75	
3420.6310.00	Subventions réseau pédestre		32 976.20
3420.6320.00	Particip. taxe de séjour réseau pédestre		45 400.00
3421.5000.00	Aménagement places de jeux	22 892.53	
3	Total culture, sport et loisirs, églises	112 655.28	78 376.20
4	Santé		
	Total santé		
5	Prévoyance sociale		
5230.5610.00	Contrib. aux institutions handicapés et sociales	12 236.27	
	Total prévoyance sociale	12 236.27	
6	Trafic		
6130.5610.00	Particip. aux frais d'amélior. routes cantonales	201 841.40	
6150.5010.01	Routes communales	2 505 415.86	
6150.5010.03	Installation d'éclairage public	314 922.75	
6150.5040.00	Dépôt travaux publics et service des eaux	1 000 000.00	
6150.5040.01	Abribus	199 677.30	
6150.5060.00	Véhicules et accessoires	270 279.05	
6150.5290.00	Catalogue des routes communales	13 841.55	
6150.6310.00	Subventions cantonales aux arrêts de bus		60 000.00
6150.6320.00	Particip. taxe de séjour aux arrêts de bus		80 000.00
6150.6370.00	Participation de tiers routes diverses		-37 000.00
6160.5060.01	Panneaux de signalisation parkings	26 058.70	
	Total trafic	4 532 036.61	103 000.00

7	Protection environnement et aménagement territoire		
7100.5030.04	Eau potable Beuson la Lombarde	1 507 822.29	
7100.5030.07	Eau potable	858 776.12	
7100.5030.09	Station de traitement de Tortin-Pramounet	-140 000.00	
7100.5060.00	Véhicules service des eaux	24 317.55	
7100.6320.01	Participation source des Bans ASM		-209 788.15
7100.6370.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau		614 679.57
7200.5030.00	Rénovation de conduites	36 438.00	
7200.5030.01	Réseau d'égouts	762 809.70	
7200.5030.02	PGEE réseau	599 847.69	
7200.6370.00	Taxes de raccordement au réseau d'égout		687 020.36
7210.5030.00	Step de Bieudron	161 526.56	
7210.6370.00	Contributions de tiers		50 695.76
7300.5030.00	Installations de voirie	165 225.65	
7300.5030.01	Déchetterie des Eterpas	101 070.65	
7410.5020.0102	Torrents	265 981.40	
7410.5290.00	Dangers des crues	14 011.20	
7420.5030.04	Travaux de défense forêt des Eaux	218 919.05	
7420.5030.07	Travaux de défense Fey-Condémines	24 205.35	
7420.5030.09	Travaux de défense divers	23 447.25	
7420.5030.10	Améliorations suite à des intempéries	189 774.60	
7420.6310.04	Subventions cantonales défense forêt des Eaux		209 521.50
7420.6310.10	Subventions cantonales défense diverses		7 568.80
7420.6370.00	Contributions de tiers		99 098.58
7710.5030.00	Rénovation des cimetières et des cryptes	50 271.45	
7900.5290.02	Cadastre souterrain	68 691.05	
7	Total protection environnement et aménagement territoire	4 933 135.56	1 458 796.42
8	Économie publique		
8120.5010.00	Assainissement chemins agricoles	120 220.45	
8400.5030.00	Aménagement du centre de la station	10 696.00	
8400.5030.01	Aménagement des Ecluses	224 512.95	
8400.5030.04	Pistes VTT	39 322.85	
8400.5060.02	Panneaux de signalisation parkings	39 088.00	
8400.5060.03	Autres immobilisations corporelles	50 113.90	
8400.6320.01	Particip. taxe de séjour aménagement des Ecluses		112 256.47
8400.6320.04	Particip. taxe de séjour pistes VTT		39 322.85
8	Total économie publique	483 954.15	151 579.32
Total compte d'investissement		10 943 795.65	1 883 212.94
Investissements nets			9 060 582.71

APERÇU DU BILAN

	État 31.12.2022	État 31.12.2023
1 Actif	129 530 038.80	134 677 574.84
Patrimoine financier	68 321 026.18	70 886 009.05
100 Disponibilités et placements à court terme	19 568 360.93	18 803 281.37
101 Créances	-14 080 258.86	-17 337 210.43
102 Placements financiers à court terme	-	-
104 Actifs de régularisation	38 344 477.53	42 670 325.38
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107 Placements financiers	5 961 395.39	5 942 395.39
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	18 527 051.19	20 807 217.34
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
Patrimoine administratif	61 209 012.62	63 791 565.79
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	57 311 912.62	59 915 465.79
142 Immobilisations incorporelles	-	-
144 Prêts	20 000.00	20 000.00
145 Participation capital social	1 850 000.00	1 850 000.00
146 Subventions d'investissement	2 027 100.00	2 006 100.00
2 Passif	129 530 038.80	134 677 574.84
Capitaux de tiers	64 030 930.13	65 155 910.63
200 Engagements courants	4 917 021.73	5 194 115.12
201 Engagements financiers à court terme	-	-
204 Passifs de régularisation	7 187 059.54	9 084 946.65
205 Provisions à court terme	-	-
206 Engagements financiers à long terme	43 165 000.00	42 365 000.00
208 Provisions à long terme	1 530 493.71	1 280 493.71
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	7 231 355.15	7 231 355.15
Capital propre	65 499 108.67	69 521 664.21
29 Capital propre	65 499 108.67	69 521 664.21

APERÇU DES INDICATEURS FINANCIERS

1 TAUX D'ENDETTEMENT NET (I1)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Dettes nettes en % des revenus fiscaux		-11.1%	-15.2%	-13.2%
Valeurs indicatives	< 100% 100% - 150% > 150%	bon suffisant mauvais		
2 DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT (I2)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets		198.8%	115.9%	152.7%
Valeurs indicatives	< 100% 80% - 100% 50% - 80%	haute conjoncture cas normal récession		
3 PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS (I3)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants		0.6%	0.2%	0.4%
Valeurs indicatives	0% - 4% 4% - 9% > 9%	bon suffisant mauvais		
4 DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS (I4)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Dettes brutes en % des revenus courants		89.6%	88.6%	89.1%
Valeurs indicatives	< 50% 50% - 100% 100% - 150% 150% - 200% > 200%	très bon bon moyen mauvais critique		
5 PROPORTION DES INVESTISSEMENTS (I5)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales		16.8%	20.5%	18.8%
Valeurs indicatives	< 10% 10% - 20% 20% - 30% > 30%	eff. d'inv. faible eff. d'inv. moyen eff. d'inv. élevé eff. d'inv. très élevé		
6 PART DU SERVICE DE LA DETTE (I6)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants		14.0%	12.3%	13.1%
Valeurs indicatives	< 5% 5% - 15% > 15%	charge faible charge acceptable charge forte		
7 DETTE NETTE 1 PAR HABITANT (I7)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Dettes nettes I par habitant		-621	-825	-723
Valeurs indicatives	< 0 Fr. 0 - 1000 Fr. 1001 - 2500 Fr. 2501 - 5000 Fr. > 5000 Fr.	patrimoine net endettement faible endettement moyen endettement important endettement très important		
8 TAUX D'AUTOFINANCEMENT (I8)		Compte 2022	Compte 2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants		26.8%	19.6%	23.2%
Valeurs indicatives	> 20% 10% - 20% < 10%	bon moyen mauvais		

RAPPORT DE RÉVISION



RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2023 A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Commune de Nendaz, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023, basés sur le plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- le patrimoine net de la Commune a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil communal a eu lieu le 8 mai 2024.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 161'613.87 et des capitaux propres de CHF 69'521'664.21.

Vétroz, le 2 mai 2024 – SG/ta

Fiduciaire des Alpes SA

Freddy Mettraux
Réviseur agréé

Stéphane Germanier
Réviseur agréé

Marc Porcellana
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°502813

Transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse

Les communautés concédantes ont été approchées par Alpiq SA, en été 2022, en lien avec le projet de regrouper tous les actifs liés à Première Dixence dans une seule entité. Cette dernière, dont la raison sociale serait Dixence-Cleuson SA, et qui serait détenue par Alpiq Suisse SA, reprendrait sans aucun changement la concession actuelle qui court jusqu'au 31 décembre 2031. Elle aurait son siège en Valais, à Hérémence.

L'étude d'avocats Oberson Abels SA a notamment été mandatée pour assister les communautés concédantes à sauvegarder leurs intérêts dans le cadre de cette proposition et pour la négociation d'une convention entre les partenaires. Plusieurs discussions et réunions ont eu lieu entre les représentants des communautés concédantes et Alpiq Suisse SA pour débattre de ce projet.

Il convient de rappeler que l'on se trouve en l'espèce dans un cas de transfert de concession qui ne peut être refusé que s'il est contraire à l'intérêt public, ce qui n'est manifestement pas le cas en l'espèce.

Art. 42 de la Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques :

1. La concession ne peut être transférée sans l'agrément de l'autorité concédante.
2. L'agrément ne peut être refusé si l'acquéreur satisfait à toutes les exigences de la concession et si le transfert n'est pas contraire à l'intérêt public.

Il est important de préciser qu'il s'agit, dans le cas présent, du transfert de la concession existante, qui prendra fin en 2031, et non pas de l'octroi d'une nouvelle concession à Alpiq SA. Cette dernière continuera donc sans changement, mais avec Dixence-Cleuson SA en lieu et place d'Alpiq SA.

Dans le cadre de la convention soumise à approbation de l'Assemblée primaire, il est expressément précisé que cette structure, qui concerne Alpiq SA, n'entraîne absolument aucun engagement des communautés concédantes quant à leur exercice ou non du droit de retour, ni à la reprise de la société en 2032.

À la demande des communautés concédantes, Alpiq Suisse SA reste totalement solidaire de la nouvelle société pour tous les engagements liés à la concession actuelle (redevances, impôts, part des fonds de roulement, obligation d'entretien, etc).

Celles-ci ont également obtenu, dans le cadre de la convention, la possibilité d'avoir un droit de regard sur cette nouvelle société en pouvant déléguer trois personnes comme invitées aux réunions du conseil d'administration de cette dernière.

En date du 4 octobre 2023, le Conseil communal de Nendaz a décidé de proposer à l'Assemblée primaire :

1. D'accepter le transfert de concessions sur les eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, de la société Alpiq SA à la société Dixence-Cleuson SA ;
2. D'accepter la convention entre les communautés concédantes des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printse, soit les communes d'Hérémence, Mont-Noble, Nendaz, Saint-Martin, Sion et Vex, ainsi que l'Etat du Valais, Dixence-Cleuson SA et Alpiq Suisse SA concernant la société Dixence-Cleuson SA.

Il est précisé que le refus d'un objet rend caduc l'autre objet.

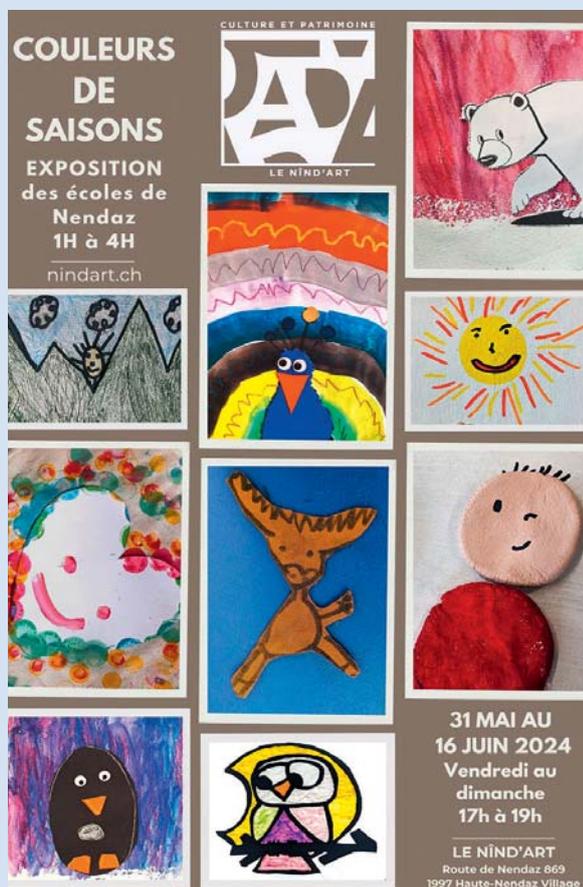
Les documents suivants sont consultables, au bureau communal, durant les heures d'ouverture des guichets à savoir :

- Lettre d'Alpiq Suisse SA aux communes concédantes du 29.06.2022
- Projet de convention entre les communautés concédantes et Dixence-Cleuson SA et Alpiq Suisse SA
- Projet de contrat de transfert de patrimoine entre Alpiq Suisse SA et Dixence-Cleuson SA
- Projet de statuts de Dixence-Cleuson SA
- Rapport de l'étude Oberson Abels SA

L'agenda de juin à septembre

JUIN

Jusqu'au 16	Exposition des élèves de 1H à 4H
09	Vide-dressing
10	Les P'tits lecteurs
11	Les P'tits joueurs
13	Soirée jeux
14/15	Fête cantonale des costumes
19	Après-midi jeux
29	Clean-up Tour à Nendaz



COULEURS DE SAISONS
EXPOSITION des écoles de Nendaz
1H à 4H
nindart.ch

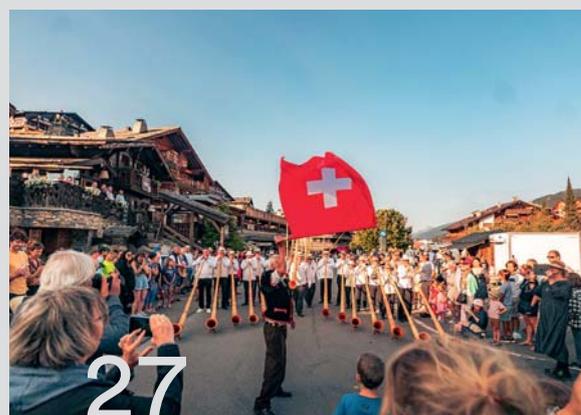
CULTURE ET PATRIMOINE
LE NIND'ART

31 MAI AU 16 JUIN 2024
Vendredi au dimanche
17h à 19h
LE NIND'ART
Route de Nendaz 869
1997 Haute-Nendaz Village



JUILLET

03/10/17/24/31	Marché Nendard
12/19/26	Festival international de guitare classique
Du 13	Village de Cheesy
18/19/20/21	Balade sensorielle et artistique
20	Nuit de la randonnée
27/28	Festival international de cor des Alpes



AOÛT

- 02/09/14 Festival international de guitare classique
- 06 Concert du pianiste Fred Snoek
- 07/14 Marché Nendard
- 09/10/14/15 Spectacle de la troupe « Si on chantait »
- 16/17 40 ans du moto-club Les Grenades
- Jusqu'au 18 Village de Cheesy
- 24 Grand Raid BCVS
- 31 Inalpe Dynafit 2.0 Trail
- 31 Tour des Stations



SEPTEMBRE

- 20/21 Nendaz Film Festival
- 22 Fête patronale Aproz
- 22 Loto des enfants organisé par la ludothèque



Retrouvez les événements ayant lieu à Nendaz régulièrement mis à jour sur www.nendaz.org/agenda

Agenda sous réserve de modification

Mémento

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

- Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h ainsi que mercredi de 14 h à 17 h
 - Horaires téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- | | |
|--|--------------------------------|
| Secrétariat 027 289 56 00 | Police communale 027 289 58 50 |
| Travaux publics 027 289 58 70 | Cadastre 027 289 56 60 |
| Finances 027 289 56 20 | Édilité 027 289 56 50 |
| Service de la population 027 289 56 30 | Service social 027 289 57 00 |

AGENCE COMMUNALE AVS

Route de Nendaz 407
1996 Basse-Nendaz
Pascal Praz, agent local
027 289 58 91

- Permanence téléphonique : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 9 h 30
- Rendez-vous sur demande

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Centre de la Biolette
027 288 58 30

- Ouverture au public : lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h ; mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 18 h
- Horaire restreint en été : lundi de 14 h à 18 h

LUDOTHÈQUE

Centre de la Biolette
027 289 58 35

- Ouverture au public : lundi de 14 h à 16 h mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Fermé durant les vacances scolaires

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

Service aide et soins à domicile

- Permanence administrative
Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 563 57 01
- Permanence infirmière
Jours ouvrables de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h : 027 563 57 20

Service d'assistance sociale

- 027 563 57 60

APEA DES DISTRICTS D'HÉRENS ET DE CONTHEY

(Autorité de Protection de l'enfant et de l'adulte)

027 607 51 60
apea-herens-conthey@admin.vs.ch

SOC

Service officiel de curatelle
027 289 57 92

CRÈCHE DU P'TIT BEC

027 289 58 25
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

CRÈCHE ET NURSERIE LES GRENOUILLES

- Crèche 027 289 58 27
- Nurserie 027 289 58 28
- Permanence téléphonique : 6 h 45 à 11 h 30 et 13 h à 18 h 45

DIRECTION DES ÉCOLES

Pierre-Michel Bagnoud 027 515 15 10

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Genedis SA à Vernayaz 027 763 14 11

ÉTAT CIVIL

À Sion 027 606 33 40

FEU

Guillaume Fournier, commandant des pompiers 079 608 07 13
Numéro d'alarme : 118

EMS FOYER MA VALLÉE

À Basse-Nendaz 027 289 57 00

GARDE-CHASSE

Christian Bornet 079 355 39 18

JUGE DE COMMUNE

Mireille Fournier 079 794 52 40

OBJETS TROUVÉS

Police municipale 027 289 58 50

OFFICE DU TOURISME

À Haute-Nendaz 027 289 55 89

PAROISSE

Abbé Félicien Roux 027 288 22 50

PRÉSIDENT DE LA COMMUNE

Frédéric Fragnière 079 277 65 08

RAMONAGE

Xavier D'Amico 027 288 67 12

DÉCHETTERIE ET DÉCHARGE DES ÉTERPAS

027 289 58 74 (bureau)
Horaires sur www.nendaz.org/eterpas

SERVICE FORESTIER

Ecoforêt 027 288 44 04

IMPRESSUM

Journal d'information de l'Administration communale de Nendaz

Tirage
4200 exemplaires

Parution
3 fois par an

Graphisme, mise en page et impression
Picto+ graphic design SA, Nendaz

